



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E35137

VALABLE JUSQU'AU 11/12/2026

ÉDITÉ LE

16/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1950
Forme juridique : SAS
Capital : DEPUIS LE 29/11/2017
25 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC PAU 096980040

Siret : 096 980 040 00032

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 7113262

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 1247001/001 335812/48

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 1247001/001 335812/48

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2026

Raison sociale : POUMIRAU PAU

RUE D'OSSAU
ZI DE BERLANNE
64160 MORLAAS

Téléphone : 0559983020

Fax :

Portable : 0674956214

Site Internet : <http://www.poumirau-pau.com>

E-mail : s.kasianenko@poumirau.fr

Responsabilité légale :
PICHES DIDIER DIRECTEUR GÉNÉRAL / KASIANENKO STEPHANE PRÉSIDENT

Effectif moyen : 51

Tranche de classification : EFF4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5113	Installation de plomberie sanitaire dans tout type de bâtiment avec surpresseur ou dans l'industrie Mention RGE	30/11/2023
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	30/11/2023
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	30/11/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	12/12/2023
5312	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	17/11/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.